

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## STC FUGA G

### SECTION 1: identification du substance/mélange Et du affaires de l'entreprise

#### 1.1. Identifiant de la produit

Identification du mélange:

Nom commercial: STC FUGA G

#### 1.2. Les usages identifié pertinent du substance ou du mélange Et les usages non recommandé

Utilisation recommandé: Malte ciment préemballé

Les usages non recommandé: Pas disponible

#### 1.3. Information sur le fournisseur du formulaire De données De sécurité

Fournisseur : EDMEC DM - 41038 San Felice s/P (MO) - Via Scala n°628/D

Personne qualifié responsable du formulaire De sécurité: info@edmec.it

#### 1.4. Nombre Téléphone De urgence

Centre anti-poisons, Agence hôpital " Antoine Cardarelli", III Service De anesthésie Et réanimation, Rue Antoine Cardarelli 9, Naples - Tél. 081 5453333

Centre anti-poisons, Agence hôpital université Careggi, UO Toxicologie médical, Rue Large Brambilla 3, Florence - Tél. 055 7947819

Centre anti-poisons, Centre national d'information toxicologique, IRCCS Fondation Sauveur Maugéri Clinique de la Travail Et du réhabilitation, Rue Sauveur Maugéri dix, Pavie - Tél. 0382 24444

Centre anti-poisons, Agence hôpital Niguarda Californie' Grand-mère, place Hôpital Plus grand 3, Milan - Tél. 02 66101029

Centre anti-poisons, Agence hôpital "Père John XXIII", Toxicologie clinique, Département De pharmacie clinique Et pharmacologie, place OMS 1, Bergame - Tél. 800 883300

Centre anti-poisons Polyclinique « Umberto LE", PRGM toxicologie instamment, boulevard de la Polyclinique 155, Rome - Tél. 06 49978000

Centre anti-poisons de la Polyclinique "Augustin Jumeaux", Service De toxicologie clinique, large Augustin jumeaux 8, Rome - Tél. 06

3054343 Centre anti-poisons, Agence hôpital université Rassemblé, boulevard Louis Pinto 1, Foggia - Tél. 800 183459

Centre anti-poisons, Hôpital pédiatrique Enfant Jésus, Département urgence Et acceptation DÉESSE, place Saint Onofrio 4, Rome - Tél. 06 68593726

Centre anti-poisons de la compagnie hôpital université intégré (AOUI) De Vérone site De Village Trente, carré Aristide Stéfani, 1 - 37126 Vérone - Tél. 800 011858

### SECTION 2 : identification de la dangers



#### 2.1. Classification du substance ou du mélange

##### Régulation (IL Y A) n. 1272/2008 (CLP)

Irritation cutanée 2

Provoque une irritation cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire 1

Provoque de graves lésions oculaires

Sensibilisation cutanée 1 B

Peut provoquer une réaction allergique cutanée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains

Peut irriter les voies respiratoires

organes cibles (exposition unique) Irritation

des voies respiratoires 3

Effets physico-chimique nocif au Santé Humain Et à l'environnement:

Non Autre danger

#### 2.2. Éléments de l'étiquette

##### Régulation (IL Y A) n. 1272/2008 (CLP)

##### Pictogrammes Et Avertissement



Danger

#### **Pour plus d'informations techniques :**

[EDMEC DM](#)

[Via Scala n°628/D - 41038 San Felice s/P \(MO\)](#)

[Partie. Code TVA et Fiscalité : 03728460365](#)

[info@edmec.it](mailto:info@edmec.it)

**Directions De Danger:**

H315	Causes irritation cutané.
H317	mai provoquer un réaction allergique cutané.
H318	Causes sérieux blessures oculaires.
H335	Peut provoquer une irritation respiratoire.

**Conseil Depuis Prudence:**

P261	Éviter De respirer là poussière.
P264	Lavage soigneusement le mains Après utiliser.
P280	Usure gants/vêtements protecteur Et protéger Le les yeux/les visage.
P305+P351+P338	IN CAS DEPUIS CONTACT AVEC LE YEUX: rincer soigneusement Pour plusieurs minutes. Retirer le possible lentilles à contact soi Et facile pour le faire. Continuer à rincer.
P310	Contacté immédiatement un CENTRE ANTIPOOISONS. P333+P313 Entrée cas De irritation ou éruption du peau: consulter un docteur.
P362+P364	Supprimer tous Le vêtements contaminé Et lave les avant De porte-Les encore.

**Contient:**

ciment Portland, Cr(VI) < 2 ppm

**Des provisions spécial dans basique à la pièce jointe XVIIIe de la ATTEINDRE Et les suivants ajustements:**

Aucun

**2.3. Autres dangers**

Pas de PBT, vPvB ou substances interférentes  
endocrine présent dans concentration  $\geq 0,1\%$

Autres dangers : Non Autre danger

Une exposition prolongé et/ou un massif inhalation De silice cristalline respirant (diamètre moyen <10 micron, deuxième ACGIH) peut provoquer un fibrose pulmonaire communément Note comme, comment silicose.

Le produit contient ciment, Que à contact avec le liquides de la corps (transpirer etc.) produit un réaction fortement alcalin dans degré De provoquer irritations.

**SECTION 3 : composition/informations sur ingrédients****3.1. Substances**

Pas Pertinent

**3.2. Mélanges**

Identification du mélange: STC FUGA G

**Composants dangereux au sens de la Régulation CLP Et relatif classification:**

Concentrat ion (%) p/p)	Prénom	Numéro d'identification	Classification	Numéro d'enregistrement
$\geq 25$ - <50%	Ciment Portland, Cr(VI) < 2 ppm	CAS:65997-15-1 CE:266-043-4	Irritation de la peau. 2, H315 ; Peau Sens. 1B, H317 ; Barrage oculaire 1, H318 ; STOT SE 3, H335	
<0,00015 %	Silice cristalline ( $\emptyset$ <10 $\mu$ )	CAS:14808-60-7 CE:238-878-4	STOT RÉ 1, H372	

**SECTION 4 : mesures De premier sauvetage****4.1. Description du mesures De premier sauvetage**

Dans cas De contact avec là peau:

Retirer De Lâche-moi immédiatement Le vêtements contaminé.

Laver immédiatement avec copieux cascade actuel et éventuellement savon le domaines de la corps Que Je suis viens à contact avec Le produit, aussi soi seulement suspect.

CONSULTER IMMÉDIATEMENT UN DOCTEUR.

Laver complètement Le corps (douche ou bain).

Retirer immédiatement Le vêtements contaminé et éliminez-les dans chemin assurer.

**Pour plus d'informations techniques :**

EDMEC DM

Via Scala n°628/D - 41038 San Felice s/P (MO)

Partie. Code TVA et Fiscalité : 03728460365

info@edmec.it

Dans cas De contact avec là peau laver immédiatement avec cascade copieux Et savon.

Dans cas De contact avec Le yeux:

Dans cas De contact avec Le yeux rincez-les avec cascade Pour un intervalle De temps adéquat Et holding ouvrir le paupières, donc consulter immédiatement un ophtalmologiste.

Protéger l'oeil sain et sauf.

Dans cas De ingestion:

Pas induire vomir, demander assistance médical montrant ce FDS Et étiquetage De danger.

Dans cas De inhalation:

Apporter la personne blessée dans l'air ouvrir Et garde le au chaleur Et à repos.

#### **4.2. Principal symptômes et effets, est aigu Que retardé**

Irritation de la yeux

Dommages aux yeux

Irritation de la peau

Érythème

#### **4.3. Indication des possibles besoin De consulter immédiatement un docteur Et De traitements spécial**

Dans cas d'accident ou malaise consulter immédiatement un docteur (soi possible Montrer le instructions Pour utiliser ou là formulaire De sécurité). Traitement:

(voir indiquer 4.1)

---

### **SECTION 5 : mesures De lutte prévention d'incendies**

#### **5.1. Moyens De extinction**

Moyens De extinction

admissible:

Cascade.

Dioxyde De carbone (CO<sub>2</sub>).

Moyens De extinction Que Pas doivent être utilisé Pour les raisons De sécurité:

Aucun dans particulier.

#### **5.2. Risques spécial découlant du substance ou du mélange**

Pas inhaler le gaz Produits de l'explosion Et du la combustion.

#### **5.3. Recommandations Pour Le employés à l'extinction de la les feux**

Utiliser équipement respiratoire adéquat.

---

### **SECTION 6 : mesures dans cas De libérer accidentel**

#### **6.1. Précautions personnel, dispositifs De protection Et procédures dans cas De urgence**

Porter le dispositifs De protection individuel.

Déplacer le gens dans lieu assurer.

#### **6.2. Précautions environnemental**

Entraver là pénétration Dans le sol/sous-sol. Entraver Le sortie dans des eaux superficiel ou dans le filet assainissement.

#### **6.3. Méthodes Et matériaux Pour Le endiguement Et Pour là Trempe et trempe**

Retirer mécaniquement Et se débarrasser dans conformité à normes

Contenir le diffusion Et rassembler mécaniquement, éviter De soulever excessif poussière.

Retiens-toi l'eau De laver contaminé et l'éliminer.

#### **6.4. Référence à autres sections**

Tu vois aussi paragraphe 8 Et 13

---

### **SECTION 7: manutention Et stockage**

#### **7.1. Précautions Pour là manutention sûr**

Éviter Le contact avec là peau Et Le yeux, inhalation De vapeurs Et brumes. Pas utiliser conteneurs vide avant Que ils sont États faire le ménage.

Avant du opérations De transfert assurer Que dans le conteneurs Pas toi ils sont matériaux incompatible résidus.

Le vêtements contaminé doivent être remplacé avant De se connecter à à domaines depuis déjeuner.

Pendant Le Travail Pas manger ni l'un ni l'autre boire.

Oui reporter aussi au paragraphe 8 Pour le dispositifs De protection recommandé.

#### **7.2. Conditions Pour le stockage assurer, inclus possible incompatibilité**

**Pour plus d'informations techniques :**

EDMEC DM

Via Scala n°628/D - 41038 San Felice s/P (MO)

Partie. Code TVA et Fiscalité : 03728460365

info@edmec.it

Prise loin depuis nourriture, boissons Et alimentation.

Matière incompatible:

Aucun dans particulier. Oui voir aussi Le suivant paragraphe dix.

Indication Pour le des locaux:

des locaux adéquatement ventilé.

### 7.3. Les usages finaux particuliers

Recommandations

Non Utilisation particulier

Solutions Caractéristiques Pour Le secteur

industrielNon Utilisation particulier

## SECTION 8 : contrôles de l'exposition/de protection individuel

### 8.1. Paramètres De Control

#### Liste de la Composants Contenu dans le formule avec un valeur VLEP

	Type de VLE	Village	Plafond	Long terme mg/m3	ppm à long terme	Court terme mg/m3	ppm à court terme	Pas
ciment Portland, Cr(VI) < 2 ppm CAS : 65997-15-1	National	FINLANDE		1				FINLANDE, fraction respirable
	NDS	POLOGNE		6				frakcja wdychalna
	NDS	POLOGNE		2				frakcja respirant
	SUVA	SUISSE		5				A4 – Non classifiable comme cancérogène pour l'homme ; fonction pulmonaire ; symptômes respiratoires ; asthme
	DFG	ALLEMAGNE		15				
	National	ESPAGNE		4 000				5 mg/m3 TWA (contenant
	National	LE PORTUGAL		dix				
	National	BELGIQUE		dix				
	National	HONGRIE		dix				
	VLEP Malaisie	MALAISIE		10 000				
	National	ROYAUME-UNI		10 000				poussière inhalable
	National	ROYAUME-UNI		4 000				poussière respirante
	National	CROATIE		10 000		10 000		
	DFG	ALLEMAGNE	C	15				
	ACGIH	AUSTRALIE		1 000				A4 – Non classifiable comme cancérogène pour l'homme ; fonction pulmonaire ; symptômes respiratoires ; asthme
	VLEP Malaisie	MALAISIE		dix				5 mg/m3 TWA (contenant < 1 % de silice libre, poussière respirable) ; 10 mg/m3 TWA (contenant < 1 % de silice libre, poussière totale)
	National	ROYAUME-UNI		dix		30 000		5 mg/m3 TWA (contenant < 1 % de silice libre, poussière respirable) ; 10 mg/m3 TWA (contenant < 1 % de silice libre, poussière totale)
	National	ROYAUME-UNI		4 000				
	National	ROUMANIE		dix				
	ACGIH			1				A4 – Non classifiable comme cancérogène pour l'homme ; fonction pulmonaire ; symptômes respiratoires ; asthme
	National	ESPAGNE		4				
	National	FINLANDE		5				
	NDS	POLOGNE		6				

#### **Pour plus d'informations techniques :**

EDMEC DM

Via Scala n°628/D - 41038 San Felice s/P (MO)

Partie. Code TVA et Fiscalité : 03728460365

info@edmec.it

	National	LETTONIE	6		
Silice cristalline ( $\varnothing < 10 \mu$ ) CAS : 14808-60-7	National	SUÈDE	0,100		SUÈDE, aérosol respirable
	National	NORVÈGE	0,100		K : Produits chimiques à traiter comme cancérigènes. frakcja wdychalna
	NDS	POLOGNE	2 000		frakcja respirant
	NDS	POLOGNE	0,300		DANEMARK, aérosol inhalable aérosol inhalable
	National	DANEMARK	0,3		DANEMARK, aérosol respirable aérosol respirable
	National	DAINMARCA	0,100		(R), A2 - Fibrose pulmonaire, cancer du poumon
	ACGIH		0,025		A2 (R) - Fibrose pulmonaire, cancer d poumon
	UE		0,025		A*
	National	L'AUTRICHE	0,150		A2 - Cancérogène présumé pour l'homme ; cancer du poumon ; fibros pulmonaire
	ACGIH		0,025		
	National	SUÈDE	0,1		
	National	FRANCE	0,1		
	National	ESPAGNE	0,05		
	National	DANEMARA	0,3		
	National	FINLANDE	0,05		
	National	LE PORTUGAL	0,025		
	National	NORVÈGE	0,3	0,9	
	National	BELGIQUE	0,1		
	NDS	POLOGNE	0,1		
	NDS	HOLLANDE	0,075		
National	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	0,1			
National	HONGRIE	0,15			
VLEP	MALAISIE	0,1		0,1 mg/m <sup>3</sup> TWA (poussière respirable)	
Malaisie					
National	ESTONIE	0,1			
National	SLOVAQUIE	0,1	0,5		
National	SLOVÉNIE	0,1			
National	BULGARIE	0,07			
National	ROUMANIE	0,1			
National	LITUANIE	0,1			
National	CROATIE	0,1			
National	ITALIE	0,100			

## 8.2. Contrôles d'exposition

protection de la yeux:

Utiliser visières De sécurité fermé, Pas utiliser lentilles oculaires.

protection du peau:

Porter vêtements Que garantie un protection total Pour là peau, par exemple. dans coton, gomme, PVC ou Viton.

protection du mains:

Matériaux approprié Pour gants protecteur; FR OIN 374 :

Polychloroprène - CR : épaisseur  $\geq 0,5$  mm ; temps de pause  $\geq$

480min. Gomme nitrile - NBR : épaisseur  $\geq 0,35$  mm ; temps De casser

$\geq 480$ min. Gomme butyle - RII : épaisseur  $\geq 0,5$  mm ; temps De casser

$\geq 480$ min.

Caoutchouc fluoré - FKM : épaisseur  $\geq 0,4$ mm ; temps de pause  $\geq 480$ min.

Suggéré gants dans nitrile (1,3 mm; 480 minutes). Gants non recommandé: Pas

imperméable

### **Pour plus d'informations techniques :**

EDMEC DM

Via Scala n°628/D - 41038 San Felice s/P (MO)

Partie. Code TVA et Fiscalité : 03728460365

info@edmec.it

protection respiratoire:

tous les dispositifs de protection individuelle doivent être conformes au standard IL Y A concernant (comme, comment FR OIN 374 Pour les gants Et FR OIN 166 pour les verres), maintenu efficace et stocké de manière appropriée. Consultez toujours le fournisseur de votre appareil de protection.

Là où la protection respiratoire doit être utilisée, les niveaux d'exposition ne doivent pas dépasser les limites de l'exposition sur le lieu de travail. Reportez-vous aux normes EN appropriées, telles que EN 136, 140, 143, 149, 14387, pour obtenir des informations sur la sélection et l'utilisation de l'équipement approprié pour la protection respiratoire.

ET informé d'utiliser un masque à particules (P2) pendant le décanter

(FR 149) Mesures Techniques Et De Hygiène

Pas disponible

Contrôles techniques

admissible:

Pas disponible

---

## SECTION 9 : propriété physique Et produits chimiques

### 9.1. Information sur propriété physique Et produits chimiques fondamentaux

État physique :

Solide

Couleur:

Gris

Odeur: similaire au ciment

Indiquer de fusion/congélation : Pas disponible

Point d'ébullition initial et plage d'ébullition : Pas disponible

Inflammabilité : N

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité : Pas

Indiquer de inflammabilité : Pas disponible

Température d'auto-inflammation : Non

Température de décomposition: Pas

disponible

PH : Pas disponible

pH (dispersion aqueuse, 10%) : 12,00

Viscosité: Pas disponible

Viscosité cinématique : Non

Solubilité dans l'eau : Pas

disponible

Solubilité dans huile: Pas

disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Pas disponible

Pression

De vapeur: Pas disponible

Densité relative: 1,10 g/cm<sup>3</sup>

Densité de vapeur: Pas disponible

**Caractéristiques des particules :**

Dimension des particules : Pas disponible

### 9.2. autres informations

Miscibilité : Pas disponible

Conductivité: Pas disponible

Personne d'autre information

pertinent

---

## SECTION dix: la stabilité Et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable dans conditions normales

### 10.2. La stabilité chimie

Stable dans conditions normales

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun.

### 10.4. Conditions à éviter

**Pour plus d'informations techniques :**

EDMEC DM

Via Scala n°628/D - 41038 San Felice s/P (MO)

Partie. Code TVA et Fiscalité : 03728460365

info@edmec.it

Écurie dans conditions normale.

#### 10.5. Matériaux incompatible

Aucun dans particulier.

#### 10.6. Produits De décomposition dangereux

Aucun.

### SECTION 11 : information toxicologique

#### 11.1. Information sur Des classes De danger défini Dans le régulation (IL Y A) n. 1272/2008

Contient ciment. Le ciment à contact avec transpirer ou autres fluides de la corps produit un réaction fortement alcalin, Pour lequel Le contact avec Le yeux Et avec là peau ça va soigneusement évité.

##### Information toxicologique concernant là mélange:

a) toxicité aiguë	Non classés Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
b) corrosion/irritation cutanée	Le produit est classé : Skin Irrit. 2(H315)
c) lésions oculaires graves/irritation oculaire grave	Le produit est classé : Eye Dam 1(H318)
d) sensibilisation respiratoire ou cutanée	Le produit est classé : Skin Sens. 1B(H317)
e) mutagénicité des cellules germinales	Non classés Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
f) cancérogénicité	Non classés Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
g) toxicité pour la reproduction	Non classés Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
h) toxicité pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique	Non classés Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
I) toxicité pour certains organes cibles (STOT) — exposition répétée	Non classés Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
j) danger en cas d'aspiration	Non classés Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Je suis De suivant signalé le information toxicologique concernant le principal substances présent dans le mélange:

silice cristalline (OU <10 µ) à) toxicité aiguë DL50 Oral Rat = 500 mg/kg

#### 11.2. Information sur autres dangers

##### Propriété De ingérence avec Le système endocrine:

Non interférer endocrine présent dans concentration >= 0,1%

### SECTION 12 : information écologique

#### 12.1. Toxicité

Utiliser deuxième le bien les pratiques fonctionnement, éviter De disperser Le produit dans l'environnement. Information Eco-Toxicologique :

##### Liste du Propriété Eco-Toxicologique de la produit

Pas classifié Pour le dangers Pour l'environnement

##### **Pour plus d'informations techniques :**

EDMEC DM

Via Scala n°628/D - 41038 San Felice s/P (MO)

Partie. Code TVA et Fiscalité : 03728460365

info@edmec.it

Sur le basique de la données disponible, le critères De classification Pas Je suis satisfait.

**12.2. Persistance Et dégradabilité**

N / A

**12.3. Potentiel De bioaccumulation**

N / A

**12.4. Mobilité Dans le sol**

N / A

**12.5. Résultats du évaluation PBT Et vPvB**

Pas de PBT, vPvB ou substances interférentes endocrine présent dans concentration  $\geq 0,1\%$

**12.6. Propriété De ingérence avec Le système endocrine**

Non interférer endocrine présent dans concentration  $\geq 0,1\%$

**12.7. Autres effets négatif**

Pas disponible

---

**SECTION 13 : considérations sur élimination****13.1. Méthodes De traitement de la déchets**

Là génération De déchets devrait être évité ou minimisé où possible. Récupérer soi possible.

Pas Et possible spécifier un code De rejet (CER) deuxième la liste européen de la déchets (Faible), à cause du dépendance de l'utilisation. Contacter Et envoyer à un service De élimination déchets autorisé.

Méthodes De élimination:

Le élimination De ce produit, solutions, emballage et possible sous-produits dois toujours être conforme au exigences du législation sur le protection de l'environnement Et sur élimination de la déchets Et au exigences du autorité des locaux Et régional.

Disposer le Produits dans excès Et Pas recyclable à travers un prestataire autorisé au élimination de la déchets. Pas jeter le déchets dans les égouts.

Déchets dangereux: Oui

Considérations sur élimination:

Pas permettre l'entrée dans chaînes De vidange ou cours de l'eau.

Disposer Le produit deuxième tous le règlements fédéral, État Et des locaux en vigueur.

Soi ce produit il vient mixte avec autres déchets, Le code rejet original pourrait être Pas être plus en vigueur Et Le code approprié devrait être attribué.

Disposer le conteneurs contaminé du produit dans conformité avec le des provisions des locaux ou national. Pour plus information, contacter l'autorité locale Pour le déchets.

Précautions spéciaux:

Ce matériel Et Le son récipient doivent être éliminé dans chemin assurer. Prêter Attention quand Oui ils manipulent conteneurs vide Pas traité.

Éviter là dispersion de la matériel répandu Et Le sortie Et Le contact avec sol, cours de l'eau, téléchargements Et les égouts. Conteneurs ou doublures vide peut retenir quelques résidus De produit. Pas réutilisation le conteneurs vide.

---

**SECTION 14 : information sur le transport**

Marchandises Pas dangereux au sens du normes sur le transport.

**14.1. Nombre ONU ou nombre IDENTIFIANT**

Pas En vigueur

**14.2. Désignation officiel ONU De transport**

Pas En vigueur

**14.3. Des classes De danger connecté au transport**

Pas En vigueur

**14.4. Groupe d'emballage**

Pas En vigueur

**14.5. Risques Pour l'environnement**

Pas En vigueur

**14.6. Précautions spécial Pour Le utilisateurs****Pour plus d'informations techniques :**

EDMEC DM

Via Scala n°628/D - 41038 San Felice s/P (MO)

Partie. Code TVA et Fiscalité : 03728460365

info@edmec.it



N'est pas applicable

Route Et Rail ( ADR-RID ) :

Pas En vigueur

Air ( IATA ) :

Pas En vigueur

Mer ( IMDG ) :

Pas En vigueur

#### **14.7. Transport maritime au en gros Conformément à à actes de l'OMI**

Pas En vigueur

---

### **SECTION 15h : information sur le régulation**

#### **15.1. Des provisions législatif Et règlements sur Santé, sécurité Et environnement Caractéristiques Pour là substance ou là mélange**

Le produit contient Cr (TOI) sous le limites attendu de l'annexe XVIIIe point. 47. Garder dans le fois Et avec le mode indiqué sur l'emballage Décret législatif 04/09/2008 n. 81

DM Travail 26/02/2004 (Limites De exposition professionnels)

Régulation (IL Y A) n. 1907/2006 (ATTEINDRE)

Règlement (UE) no. 2020/878

Régulation (IL Y A) n. 1272/2008 (CLP)

Régulation (IL Y A) n. 790/2009 (ATP 1 CLP) Et (UE) n. 758/2013

Régulation (UE) n. 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (UE) no. 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (UE) no. 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (UE) no. 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (UE) no. 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (UE) no. 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (UE) no. 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (UE) no. 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (UE) no. 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (UE) no. 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (UE) no. 2019/521 (ATP 12 CLP)

Régulation (UE) n. 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (UE) no. 2020/217 (ATP 14 CLP)

Régulation (UE) n. 2020/1182 (ATP 15 CLP)

Des provisions relatif au directif UE 2012/18 (Seveso III):

Aucun

#### **Restrictions relatif au produit ou à substances contenu dans basique à la pièce jointe XVIIIe de la Régulation (IL Y A) 1907/2006 (ATTEINDRE) Et les suivants ajustements:**

Restrictions relatives au produit : Aucune

Restrictions relatives aux substances contenues

: 75 **Substances SVHC** :

Substances SVHC Pas présent dans un concentration  $\geq 0,1\%$  (p/p)

#### **Classe De danger allemande Pour le des eaux (WGK)**

1

#### **15.2. Évaluation du sécurité chimie**

Pas Et était effectué un évaluation du sécurité chimie Pour là mélange

---

### **SECTION 16 : autres information**

<b>Code</b>	<b>Description</b>
H315	Causes irritation cutané.
H317	mai provoquer un réaction allergique cutané.
H318	Causes sérieux blessures oculaires.
H335	mai irriter le façons respiratoire.

#### **Pour plus d'informations techniques :**

[EDMEC DM](mailto:info@edmec.it)

[Via Scala n°628/D - 41038 San Felice s/P \(MO\)](mailto:info@edmec.it)

[Partie. Code TVA et Fiscalité : 03728460365](mailto:info@edmec.it)

[info@edmec.it](mailto:info@edmec.it)

Code	Classe et catégorie de danger	Description
H372	Causes dommage à organes dans cas De exposition prolongé ou répété.	
3.2/2	Irritation de la peau. 2	Irritation cutanée, catégorie 2
3,3/1	Barrage oculaire 1.	Lésions oculaires graves, catégorie 1
3.4.2/1B	Peau Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B
3,8/3	STOT SI 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique, catégorie 3
3,9/1	STOT RÉ 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée, catégorie 1

**Classification Et procédure utilisé Pour dériver à norme de la réglementation (IL Y A) 1272/2008 [CLP] dans relation à mélanges :**

Classification selon le Règlement (CE) No. 1272/2008	Procédure de classement
3.2/2	Méthode de calcul
3,3/1	Méthode de calcul
3.4.2/1B	Méthode de calcul

Soi approprié, le des provisions Caractéristiques dans relation au possible entraînement Pour le ouvriers Je suis mentionné dans le section 2. N'importe quel la formation relative à la sécurité sur le lieu de travail doit en tout état de cause faire référence à une évaluation des risques qui doit être effectué par un responsable sécurité de l'entreprise en tenant compte des conditions opérationnelles et environnementales spécifiques dans lesquelles Ils viennent utilisé le Produits.

Ce document Et' l'état rédigé depuis un technicien qualifié dans matière De FDS Et Que a reçu entraînement approprié.

Principal sources bibliographique:

ECDIN - Environnemental Produits chimiques Date et Information Réseau - Articulation Recherche Centre, Commission de le européen Communautés

les SAX DANGEREUX PROPRIÉTÉS DE INDUSTRIEL MATÉRIAUX - Huit Édition - Van Nostrand Réold

Le information là contenu Oui basé sur notre connaissance au date au-dessus de signalé. Je suis référer seulement au produit indiqué Et Pas ils composent garantie De particuliers qualité.

L'utilisateur Et déteu à assurer du admissibilité Et exhaustivité De tel information dans relation utiliser spécifique Que ni l'un ni l'autre dois Faire. Ce formulaire Annuler Et remplaçant Tout va bien édition précédent.

Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de

sécurité :ACGIH : Conférence Américaine de la Hygiénistes Industriel Gouvernemental

ADR : Accord européen relatif au transport international route De marchandises dangereux.

ET: Accord européen relatif au transport international du marchandises dangereux Pour façons navigable

interne A TOI: Toxicité Aigu Estimé

Mélange STA : Estime du toxicité aigu

(Mélanges)FBC : Facteur De concentration

Organique BEI : Indice biologique De exposition

DBO : demande biochimie De oxygène

CAS : Chimique Résumés Service (division du Américain Chimique Société).

CAV : Centre Anti-poisons

IL Y A: Communauté européen

CLP : Classification, Étiquetage, Conditionnement.

CMR : Cancérigène, mutagène, reproducteur

toxiqueCODE: demande chimie De oxygène

COV : Composé Organique Volatil

ASC : Évaluation du sécurité chimieRSE :

Rapport sur la sécurité chimie DMEL :

niveau dérivé avec des effets minimales

DNEL : Niveau dérivé sans effet.

DPD : Directive Produits

Dangereux DSD : Directif

Substances Dangereux

**Pour plus d'informations techniques :**

EDMEC DM

Via Scala n°628/D - 41038 San Felice s/P (MO)

Partie. Code TVA et Fiscalité : 03728460365

info@edmec.it

CE50 : Concentration efficace médian  
ECHA : Agence européen Pour le Substances Produits chimiques  
EINECS : Inventaire européen du substances produits chimiques Européens existant dans commerce.ES : Scénario De Exposition  
GefStoffVO : Commande sur substances dangereux dans Allemagne.  
SGH : Système mondial harmonisé De classification Et De étiquetage de la Produits chimistes. CIRC : Centre International De Recherche sur le Cancer  
IATA : Association Pour Le transport avion international.  
IATA-DGR : Régulation sur marchandises dangereux du "Association Pour Le transport avion international" (IATA). CI50 : Concentration De inhibition médian  
OACI : Organisation international Pour aviation civil.  
OACI-TI : Instructions techniques du "Organisation international Pour aviation civil" (OACI).  
IMDG : Code maritime international Pour le marchandises dangereux.  
INCI : Nomenclature international de la ingrédients produits de beauté.IRCCS : Instituts Scientifiques d'Hospitalisation et de Traitement  
KAFH : KAFH  
KSt : Coefficient d'explosion.  
CL50 : Concentration mortel Pour Le 50 Pour cent du population De test.  
DL50 : Dose mortel Pour Le 50 Pour cent du population De test.  
LDLo : Dose mortel minimalNA : sans objet N  
/ A: Pas En vigueur  
N / A: Pas déterminé / Pas disponible  
N / A: Pas disponible  
NIOSH : Institut National Pour là Sécurité Et Hygiène de la TravailNOËL : Dose privé De effets négatif observé  
OSHA : Agence Pour là Sécurité Et là Santé sur le TravailPBT : Persistant, bioaccumulable Et toxique  
PGK : Instructions De emballage  
PNEC : Concentration attendu sans effet.PSG : Passagers  
DÉBARRASSER: Régulation à propos Le transport international De marchandises dangereux Pour Rue chemin de fer. STEL : Limite d'exposition à court terme.  
STOT : Toxicité spécifique à un organe.  
TLV : Valeur limite De le seuil.  
TWATLV : Valeur limite De le seuil Pour là moyenne pesé sur 8 heures. (ACGIH Standard).vPvB : Très persistant Et très bioaccumulable  
WGK : Classe De danger Pour le des eaux (Allemagne).

**Pour plus d'informations techniques :**

EDMEC DM

Via Scala n°628/D - 41038 San Felice s/P (MO)

Partie. Code TVA et Fiscalité : 03728460365

[info@edmec.it](mailto:info@edmec.it)